

**VOUS PROTÉGEZ
LES CITOYENS
NOUS PROTÉGEONS
VOTRE SALAIRE**

4 ADHÉREZ, C'EST SIMPLE !



Simulez votre cotisation sur :

https://prevoyance.territoria.fr/tarificateur/CDG60_G190F2RI



Retournez votre bulletin d'adhésion **PAR COURRIER** :

TERRITORIA prévoyance 54 rue de Gabel - CS 76016 79185 CHAURAY.



Vos garanties prennent effet le 1er du mois qui suit votre demande d'adhésion. Vos cotisations sont prélevées directement sur votre bulletin de paye.

CONTACTEZ-NOUS

Nos conseillers en protection sociale sont à votre écoute et vous accompagnent dans le choix de vos garanties

**05.49.33.76.51
ou sur territoria.fr**

TERRITORIA prévoyance

Société anonyme au capital social de 15 187 000 €
SIREN 984 404 863

Siège social : 51 boulevard Marius Vivier Merle - 69003 Lyon

Adresse de correspondance : 54 rue de gabel - CS 76016 - 79185 Chauray cedex
05 49 33 76 51

territoria.fr

Ne pas jeter sur la voie publique. Communication non-contractuelle à caractère publicitaire - voir détails et conditions de l'offre dans les documents contractuels.

Plaquette explicative - CDG60 - 1 à 350 agents - F2 90% - SA - 06/2026

Crédit photo : Unsplash/Pexels - Conception : TERRITORIA prévoyance - SP25/FCR0190 - 04/2025 - ©2026 TERRITORIA prévoyance

**PROTÉGEZ VOTRE SALAIRE
EN CAS D'ACCIDENT
DE LA VIE PRIVÉE OU MALADIE**



TERRITORIA
prévoyance

■ GROUPE APICIL



CONSERVEZ VOTRE SALAIRE AVEC TERRITORIA

1 VOS GARANTIES

MAINTIEN DE SALAIRE

En cas de maladie ou d'accident de la vie privée, nous complétons votre traitement indiciaire net et votre NBI nette à hauteur de 90 % et nous maintenons votre régime indemnitaire à hauteur de 50 % pendant les périodes à demi-traitement.

INVALIDITÉ

Si vous devenez invalide et que vous ne pouvez plus travailler, nous complétons votre pension d'invalidité par une rente vous permettant de conserver jusqu'à 90 % de votre traitement indiciaire net et votre NBI nette.

DÉCÈS TOUTES CAUSES & PTIA (PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE)

En cas de décès/PTIA toutes causes, TERRITORIA prévoyance verse à vous ou vos bénéficiaires un capital équivalent à 1 PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale).

VOTRE COTISATION 2026

1,52 %
TIB + NBIB
+ RIB

Bénéficiez de la
participation
financière de votre
employeur !

RENFORT 1 DU MAINTIEN DE SALAIRE

Votre régime indemnitaire est maintenu à hauteur de 90 % (50 % au titre de garantie obligatoire et 40 % au titre de la garantie renfort) pendant les périodes à demi-traitement.

RENFORT 2 DU MAINTIEN DE SALAIRE

Votre régime indemnitaire est maintenu à hauteur de 90 % en cas de CLM, CLD, CGM pendant les périodes à plein-traitement.

RENFORT 3 DE L'INVALIDITÉ

Votre régime indemnitaire est pris en compte dans la rente que nous vous versons à hauteur de 90 %.

RENFORT 4 DU DÉCÈS

En cas de décès/PTIA toutes causes, TERRITORIA prévoyance verse à vous ou vos bénéficiaires un capital équivalent à 25 % de votre traitement brut annuel (TIB + NBIB + RIB).

Vous avez la possibilité d'augmenter ce capital décès/PTIA par tranche de 25 % du traitement brut annuel (TIB + NBIB + RIB) dans la limite de 4 tranches.

PERTE DE RETRAITE

POUR LES AGENTS CNRACL UNIQUEMENT

En cas d'invalidité, vous ne cotisez plus pour votre retraite. Grâce à la garantie « perte de retraite » nous vous versons un capital représentant 50 % du PASS (plafond annuel de la sécurité sociale).

0,10 %

TIB + NBIB + RIB

0,16 %

TIB + NBIB + RIB

0,20 %

TIB + NBIB + RIB

0,08 %

TIB + NBIB + RIB

0,44 %

TIB + NBIB + RIB

2

EXEMPLE DE REMBOURSEMENT

Exemple donné à titre indicatif sans valeur contractuelle.

HECTOR, ADJOINT ADMINISTRATIF

Il perçoit un salaire net de 1 786 € soit un traitement brut : 2 125 € et a souscrit la garantie incapacité à hauteur de 90 %.

Suite à une mauvaise chute, Hector est en arrêt de travail pendant 8 mois.

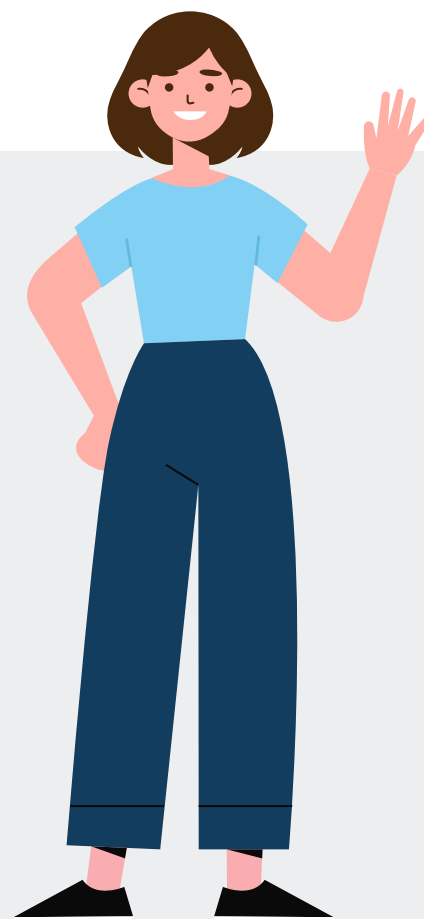
Dès le 91^{ème} jour d'arrêt de travail, Hector perd 50 % de son salaire, soit 893 € par mois.

Grâce à la garantie maintien de salaire, Hector conserve 90 % de son traitement et de ses primes. TERRITORIA prévoyance lui verse ainsi 714 €.



3

COMMENT ÇA MARCHE ?



GARANTIE INCAPACITÉ, TERRITORIA prévoyance INTERVIENT :

Auprès des adhérents se trouvant momentanément dans l'incapacité complète d'exercer une quelconque activité professionnelle à la suite d'une maladie ou d'un accident médicalement constatés.

Et lorsqu'ils perçoivent, des prestations :

- soit de leur employeur en application du statut de la fonction publique territoriale,
- soit de la Sécurité Sociale,
- et après accord du médecin conseil de la Société d'assurance.

TERRITORIA prévoyance complète la rémunération à hauteur de 40 % par le versement d'indemnités journalières complémentaires.

